



## Y a-t-il une identité wallonne ?

**Philippe Destatte**  
directeur général de l'Institut Destrée

Contribution à l'ouvrage sur l'histoire culturelle  
de la Wallonie  
(Fonds Mercator)

Namur, 30 avril 2011

---

### L'identité wallonne : de quoi parle-t-on ?

L'identité régionale peut être conçue comme un processus d'identification des habitantes et des habitants à la région concernée. Il s'agit donc d'une recherche cognitive mais aussi d'une volonté stratégique : c'est un travail de définition et de construction collectives, réalisé par les populations et par l'ensemble des acteurs qui souhaitent se reconnaître – exprimer ce qu'ils sont – et surtout dire ce qu'ils veulent devenir dans le cadre commun de leur territoire. Ainsi, l'identité régionale n'est pas déterminée uniquement par héritage, ni liée seulement au patrimoine. Elle se construit de représentations, de visions d'avenir. Si l'identité se nourrit d'historicité, elle se déploie dans la temporalité, dans la relation complexe que l'être humain entretient avec le présent, les passés tels qu'on se les représente, les futurs, tels qu'on les construit.

Ainsi, l'objet que constitue l'identité de la Wallonie constitue en fait celui d'une population vivant et travaillant dans un espace territorial, reconnaissant cet espace comme le sien, ou en tout cas comme l'un de ceux parmi lesquels elle se déploie. Les facteurs de cette identification sont assurément divers : historiques, culturels et linguistiques, économiques et sociaux, démographiques, juridiques et administratifs, politiques, psychologiques, affectifs.  
(1)

Si l'on considère avec Jean-Marie Klinkenberg et Chantal Kirch la dimension pragmatique de l'identité, son caractère de processus de vie et de pratiques sociales, ainsi que sa situation transitoire, historique, en pleine évolution – croissante ou décroissante –, instable et multiple (2), on mesure la difficulté de l'appréhender au travers des décennies et des siècles en prenant en compte la diversité de ses facteurs. Et bien sûr, en essayant d'éviter tout anachronisme.

### Inscrire la Wallonie dans le temps long

Certains feraient naître la Wallonie dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, plus précisément de la réforme de l'Etat belge. Un article 107<sup>quater</sup> voté en 1970, non appliqué *stricto sensu* pendant dix ans, un mépris de la régionalisation provisoire de 1974, ferait, selon eux, émerger la Région avec les lois d'août 1980. Cette vision est profondément réductrice, car elle considère comme préhistorique tout ce qui n'est pas de droit constitutionnel. Elle

---

(1) Philippe DESTATTE, *Des nations à la nouvelle gouvernance territoriale*, dans *La Wallonie à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, Portrait d'un pays et de ses habitants*, p. 487-500, Namur, Institut Destrée, 2005.

(2) Jean-Marie KLINKENBERG, *L'identité wallonne : hypothèses et faux papiers*, dans *La Wallonie au futur, Vers un nouveau paradigme*, p. 208-215, Charleroi, Institut Destrée, 1989.

assimile le pays et les habitants à l'entité étatique – politique et administrative – Région wallonne, comme si l'on considérait que la Normandie n'existait pas avant et en dehors de la loi de décentralisation française du 2 mars 1982 et de la création des Conseils régionaux de Haute-Normandie et de Basse-Normandie.

D'autres considèrent que la Wallonie naît en même temps que son nom apparaît dans l'histoire. Ils traduisent ainsi, au travers de la dénomination, une aspiration de la population du sud de la Belgique à exister – ou à continuer à exister – en dehors de la seule référence à l'Etat belge, au travers de l'affirmation de la Wallonie par ses habitants. Cette chronologie nous renvoie à la naissance et au développement du Mouvement wallon, dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Deux dates de l'histoire du mot *Wallonie* sont à cet égard bien connues. La première est celle de 1844 pour la plus ancienne utilisation recensée : celle de l'écrivain François-Charles-Joseph Grandgagnage <sup>(3)</sup>. La seconde date est celle, plus politique, de 1886. Ce moment interpelle fortement les historiens car il fait émerger l'espace wallon d'un événement majeur de l'histoire sociale de la Belgique et de l'Europe : *les émeutes de 1886*, pour reprendre la formulation d'Henri Pirenne. Le grand historien de la Belgique rattachait la soudaineté et l'ampleur de ces événements de mars 1886 au soulèvement des Iconoclastes en 1566 <sup>(4)</sup>. A cette "*Wallonie*" en grève, "*depuis la frontière prussienne jusqu'à Tournai*" qu'identifie, au moment des faits – et depuis Bruxelles –, le sociologue César de Paepe <sup>(5)</sup>, le gouvernement belge répond par une véritable campagne militaire. Menée par le général Alfred Vander Smissen, celle-ci fait une vingtaine de morts parmi les grévistes et met fin à l'émeute en usant de procédés "*mexicains*" <sup>(6)</sup>.

Ce n'est pourtant pas cette mémoire sanglante-là que les Wallons conservent généralement de 1886, mais plutôt la création par Albert Mockel, le 15 juin de la même année, de la revue symboliste *La Wallonie* <sup>(7)</sup>. Comme l'a souligné Marcel Thiry, "*Voilà donc, par le choix d'un poète de vingt ans un pays qui reçoit son nom*" <sup>(8)</sup>. On le sait, Albert Mockel fut, lui aussi, l'un des ténors du Mouvement wallon et le président d'honneur des Amis de l'Art wallon. Dans un article remarquable intitulé *Camille Lemonnier et la Belgique*, qui pourrait préfigurer la *Lettre au Roi* de Jules Destrée – dans sa prescience comme dans ses excès d'ailleurs –, le Liégeois installé à Paris évoque longuement la Wallonie et la Flandre ainsi que les antagonismes entre leurs populations. Estimant que "*en somme, on a raison dans les deux camps*", il trace une piste qu'il qualifie de remède :

*la séparation administrative complète de la Flandre et de la Wallonie, avec un parlement pour chacune d'elles et l'union des deux petits Etats sous une chambre fédérale dont ils éliraient chacun la moitié. Il y aurait alors en Flandre un gouvernement ultra-conservateur et catholique, en Wallonie, il serait libéral et socialiste, et l'on ne verrait plus comme à présent des heurts d'intérêts constants du nord-ouest agricole et des régions de l'est et du midi qui sont industrielles. Mais telle est la crainte de paraître révolutionnaire pour autre chose que du pain, tel est l'aplatissement de tous devant le "fait accompli" et personne en Belgique n'a osé parler de cela* <sup>(9)</sup>.

---

(3) *Revue de Liège*, t. 2, décembre 1844, p. 601, cité dans Albert HENRY, *Esquisse d'une histoire des mots Wallon et Wallonie*, p. 13, Charleroi, Institut Destrée, 3<sup>ème</sup> éd., 1990.

(4) Henri PIRENNE, *Histoire de Belgique des origines à nos jours*, t. 4, p. 193, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1952.

(5) *La Société nouvelle*, 1886, 2<sup>ème</sup> année, t. 2, p. 191, cité par Marinette BRUWIER, *1886 en Wallonie*, dans *1886, La Wallonie née de la grève ?*, p. 105, Bruxelles, Labor, 1990.

(6) H. PIRENNE, *op. cit.*, p. 194.

(7) *La Wallonie*, n°1, 1886.

(8) Thomas BRAUN, Marcel THIRY, Maurice DENIS et Henri DAVIGNON, *Commémoration Albert Mockel (26 mai 1951)*, p. 9, Bruxelles, Académie de Langue et de Littérature française, sd. – sur Mockel voir Paul DELFORGE, *Albert Mockel*, dans DELFORGE P., DESTATTE Ph., LIBON M., dir., *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t.2, p. 1108-1109. Charleroi, Institut Destrée, 2001.

(9) Albert MOCKEL, *Camille Lemonnier et la Belgique*, dans *Mercure de France*, t. 22, Paris, Avril-Juin 1897, p. 101, n1.

La diffusion du concept de Wallonie à la fin du dix-neuvième siècle et jusqu'au delà de la Seconde Guerre mondiale fut considérable. Des journaux alors fort importants comme *La Meuse* à Liège ou *La Gazette de Charleroi* en attestent, autant en ce qui concerne les contenus rédactionnels que les publicités nombreuses qui y sont insérées. Cette popularisation du mot "Wallonie" a des causes nombreuses qui dépassent bien évidemment l'impact de la revue d'Albert Mockel, d'ailleurs assez éphémère.

L'analyse du vocable "Wallonie", situe pleinement la région dans l'histoire de l'Etat belge. Le professeur Albert Henry définit effectivement la Wallonie comme "*la Belgique romane au sud de la frontière qui sépare les patois flamands des dialectes romans, de Ploegsteert jusqu'à l'Hertogenwald*" <sup>(10)</sup>.

Au moment où nous tentons de définir l'identité wallonne, cette approche souffre d'au moins deux biais. Le premier est lié à la limitation de notre analyse au concept de Wallonie. D'autres entrées sont en effet possibles, notamment celle de "Wallonia" ou encore la dénomination de "Pays wallon". En ce qui concerne le terme "Wallonia", que l'on retrouve à la fin du XIXème siècle sous la forme d'une revue culturelle de qualité <sup>(11)</sup>, il nous ramène jusqu'au début du XVIIème siècle. Dès 1618 en effet, les Capucins, à la suite des Jésuites, représentaient sur leur carte la *Provincia Walloniae* pour désigner un espace manifestement grand-wallon s'étendant de Saint-Omer à Liège et Thionville, et comprenant Arras et Cambrai. Le jeu des langues fait que c'est sous ce Wallonia, aujourd'hui décliné en anglais, que la Wallonie est entrée – quatre siècles plus tard – dans la mondialisation. Quant au "Pays wallon" - cher à Louis Delattre et à la revue *La Vie wallonne* qui le met en exergue -, il est attesté de manière tangible dès le XVIIIème siècle, sous des formes dont Albert Henry a fait la recension, et bien souvent en opposition au pays thiois. A propos du mot "Wallon" désignant une population, Albert Henry estime qu'il aurait peut-être été "*créé, en tout cas lancé et diffusé*" au cours de la décennie 1460, ainsi qu'en atteste notamment le manuscrit de la Bibliothèque royale BR 9055, copié et daté de 1468 par David Aubert, traduction du *Romuléon* due au Lillois Jean Miélot, commencée en 1462 et terminée en 1465 : "*Et les Menapiens quy ores sont dits les Wallons estoient lors voisins aux Flamens, depuis le Liz jusques a l'Escault*" <sup>(12)</sup>.

Le second biais relève de la différence entre "le pays et les hommes" pour faire référence à l'encyclopédie dirigée par Hervé Hasquin, Rita Lejeune et Jacques Stiennon à la fin des années soixante-dix, ou encore entre "terres et gens", pour évoquer celle rédigée par Albert Jacquemin et préfacée par Jules Destrée en 1935.

Nous n'avons cessé de l'écrire et de le dire : les femmes et les hommes qui peuplent aujourd'hui l'espace wallon ont des origines multiples, liées aux immigrations lointaines mais aussi à la situation de carrefour des cultures qui caractérise la Wallonie. Il serait pourtant sot de nier que le temps long ne puisse laisser sa marque sur les habitants, et donc sur les peuples, même dans "*une région sans nom*" comme l'a formulée Hervé Hasquin <sup>(13)</sup>.

### **Le temps des sages**

"*Ne dites pas que la Préhistoire n'est pas l'Histoire*", a écrit Fernand Braudel. "*Ne dites pas que la Gaule n'existe pas avant la Gaule, ou que la France n'existe pas avant la France, que l'une et l'autre ne s'expliquent pas, en plus de leurs traits, par des millénaires antérieurs à la*

---

(10) *op. cit.*, p. 14.

(11) Voir Arnaud PIROTTE, *Wallonia*, dans *Encyclopédie du Mouvement wallon...*, t. 3, p. 1627-1628.

(12) Albert HENRY, *op. cit.*, p. 33.

(13) Hervé HASQUIN, *La Wallonie : d'où vient-elle ?* dans Freddy JORIS, Natalie ARCHAMBEAU dir., *Wallonie, Atouts et références d'une Région*, p. 25, Namur, Gouvernement wallon, 1995.

conquête romaine", a ajouté l'auteur de *L'Identité de la France* <sup>(14)</sup>. Léon-E. Halkin, Félix Rousseau, Léopold Genicot, Hervé Hasquin, ces quatre grands historiens wallons ont chacun évoqué les habitants de l'espace wallon au cours de ces temps les plus reculés de l'histoire. Certes, ils l'ont fait avec la conviction, d'abord exprimée dès 1939 par Léon-E. Halkin, qu'on ne saurait imaginer *une communauté wallonne historique, agissant comme telle à travers le Moyen Age et l'époque moderne, que la Wallonie historique est toute jeune encore même s'il y a des Wallons depuis un millier d'années* <sup>(15)</sup>. Toutefois, après avoir réfuté l'application du concept de "race" aux Wallons et relevé le "formidable brassage humain" de l'Europe, Félix Rousseau souligne que "les Wallons représentent les descendants des plus anciennes populations ayant occupé, depuis l'époque néolithique, les territoires qui constituent aujourd'hui la Belgique" <sup>(16)</sup>. De même, après avoir confié à Pierre Bonenfant le soin de décrire *Les racines préhistoriques de la Wallonie* dans son *Histoire de la Wallonie* publiée à Toulouse en 1973, Léopold Genicot rappelle dans *Racines d'espérance, Vingt siècles d'histoire en Wallonie par les textes, les images et les cartes*, que *des hommes ont habité bien avant ce qui est aujourd'hui la Wallonie* <sup>(17)</sup>. Pour répondre à la question posée en 1946 par Maurice-Aurélien Arnould *Comment se fait-il qu'il y ait aujourd'hui une Wallonie ?*, Hervé Hasquin fait débiter l'ouvrage monumental *La Wallonie, le Pays et les Hommes, Histoire, économies, sociétés* à la période celtique, par un chapitre à nouveau rédigé par son collègue Pierre Bonenfant. Relevons toutefois que la professeure Hélène Danthine traitait parallèlement des *Aspects artistiques et culturels de la préhistoire en Wallonie* dans les ouvrages *Lettres, Arts, Culture*, dirigés par Rita Lejeune et Jacques Stiennon.

Si, dans sa *Genèse de la Wallonie*, Hervé Hasquin estime à juste titre nécessaire de remonter au XV<sup>ème</sup> siècle pour mettre en évidence l'absence d'unité politique de la Wallonie <sup>(18)</sup>, en 1996, l'historien carolorégien reformule la question de Maurice-A. Arnould sous la forme de "La Wallonie d'où vient-elle ?" en tendant la main à Félix Rousseau, qu'il cite :

*Le territoire qui forme, à peu de chose près, la Wallonie d'aujourd'hui est devenu, alors, un glaciaire de la Romanie. Vis-à-vis des Germains, qui s'établirent dans la zone abandonnée et la coloniseront, les Gallo-Romains du Nord de la Gaule deviennent les Walhas : ce sont les Wallons* <sup>(19)</sup>.

Enfin, plus récemment, Hervé Hasquin fait débiter *La Wallonie, son histoire* à l'époque des premiers humains : *la première trace de présence humaine en Wallonie date d'environ 800.000 ans (paléolithique ancien). Il s'agit d'un outil en silex qui provient de la Meuse, à Hallembaye (Haccourt, Liège)* <sup>(20)</sup>.

Faut-il s'en étonner ? Assurément pas dans la logique de Fernand Braudel, qui estime que le temps très long, s'il existe, "ne peut être que le temps des sages" <sup>(21)</sup>. De plus, si l'on considère - avec Félix Rousseau mais aussi avec Léopold Genicot et avec Hervé Hasquin - que le fait capital de l'histoire de la Wallonie est que la terre des Wallons est une terre romane et n'a cessé de l'être, on ne saurait faire l'impasse de la romanisation des Celtes et donc de la conquête de César. Cette conquête, il n'est pas permis de l'oublier,

(14) Fernand BRAUDEL, *L'Identité de la France*, t. 2, *Les Hommes et les choses*, p. 13, Paris, Arthaud, 1986.

(15) Léon-E. HALKIN, *La Wallonie devant l'histoire* (1939), reproduit en introduction de Félix ROUSSEAU, *La Wallonie, Terre romane*, suivi de *L'Art mosan*, p. 47 et 46, Charleroi, Institut Destrée, 1993.

(16) Félix ROUSSEAU, *Wallonie, terre romane*, p. 60, Charleroi, Institut Jules-Destrée, 6ème éd., 1993.

(17) Léopold GENICOT, *Racines d'espérance, Vingt siècles d'histoire en Wallonie par les textes, les images et les cartes*, p. 7, Bruxelles, Hatier, 1986.

(18) Hervé HASQUIN, *Historiographie et politique, Essai sur l'histoire de Belgique et la Wallonie*, p. 113, Charleroi, Institut Destrée, 1981.

(19) Hervé HASQUIN, *Historiographie et politique en Belgique*, p. 177, Charleroi, Institut Destrée, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 3ème éd, 1996. – Ce texte avait fait l'objet d'une première version : Hervé HASQUIN, *La Wallonie : d'où vient-elle ?* dans Freddy JORIS, Natalie ARCHAMBEAU dir., *Wallonie, Atouts et références d'une Région*, p. 17-33, Namur, Gouvernement wallon, 1995.

(20) Hervé HASQUIN, *La Wallonie, son histoire*, p. 1, Bruxelles, Luc Pire, 1999.

(21) Fernand BRAUDEL, *Ecrits sur l'histoire*, p. 76, Paris, Flammarion, 1969.

modèle le parler de ceux que les Germains qualifieront d'étrangers à eux-mêmes : ces peuples "*walha*". Pour les Francs, en effet, les *Walhoz* étaient les Galloromans du nord et de l'est de la Gaule avec lesquels ils étaient en rapport <sup>(22)</sup>. Vouloir expliquer pourquoi aujourd'hui la Wallonie fait partie de l'espace linguistique et culturel français au sens strict et de la Francophonie au sens large, pourquoi elle a conservé des parlers wallons, picard et champenois relève des cycles longs de l'histoire, même wallonne. N'était-ce pas Léon-E. Halkin qui, à la suite de Godefroid Kurth, citait Rodolphe de Saint-Trond ? Ce dernier, au plus profond du XII<sup>ème</sup> siècle, écrivait de l'abbé Adalard [ou Adélar], originaire de Moustier-sur-Sambre, que sa langue maternelle était wallonne (*wallicam*), c'est-à-dire romane <sup>(23)</sup>. C'est devant la Section culturelle de la Commission Harmel que l'historien et archiviste Félix Rousseau rappelait cet événement d'une portée considérable au XII<sup>ème</sup> siècle en Europe occidentale : la perte de l'hégémonie du latin au profit des langues vulgaires qui deviennent des langues d'administration et de culture. Il rappelle que, c'est le français qui, dans cet espace, est adopté partout comme langue littéraire, excepté à Tournai et dans le Tournaisis, fiefs français, toutes les provinces et principautés de l'espace qui deviendra la Wallonie se trouvaient en terres d'Empire, hors des frontières politiques de la France., *Sans aucune contrainte, de leur pleine volonté, les Wallons sont entrés dans l'orbite de Paris et, depuis sept siècles, avec une fidélité qui ne s'est mais démentie, n'ont cessé de participer à la culture française*, conclut Félix Rousseau <sup>(24)</sup>. De même, comment étudier aujourd'hui sérieusement les collectivités locales wallonnes ou la structure sociale de la Région wallonne du début du XXI<sup>ème</sup> siècle sans se référer au formidable mouvement qui aboutit à la charte que l'évêque Théoduin de Liège accorde à Huy le 27 août 1066, en présence du redoutable Godefroid le Barbu, duc de Lothier : ce document, Henri Pirenne le qualifiait d'une des plus anciennes ratifications du "*programme politique des bourgeoisies*" <sup>(25)</sup>.

Ce que l'on dit et écrit sur la nécessité d'inscrire la langue ou les institutions dans le temps long doit l'être aussi de l'économie. La périodisation longue de la Révolution industrielle décrite par Pierre Lebrun et son équipe plonge hardiment jusqu'au XI<sup>ème</sup> siècle pour décrire la phase de gestation, puis de généralisation de l'esprit d'entreprise et de maturation d'un groupe d'entrepreneurs potentiels, phase qui rejoint le XIX<sup>ème</sup> siècle <sup>(26)</sup>. La périodisation courte 1770-1847 est connue: elle débouche sur un âge d'or de 1849 à 1873 analysé par Francis Bismans, pendant lequel le taux de croissance moyen de l'industrie wallonne atteint les 4,4 % contre 3,73% pour l'ensemble de la Belgique. A partir de 1873, l'économie belge et wallonne entre dans une période de tensions et de crises, notamment technologiques, qui débouche sur les événements sociaux de 1886. La période de croissance qui se développe après 1890 n'empêchera pas le "mal wallon" : cette désagrégation progressive mais sûre de l'industrie wallonne qui se précipitera en déclin dans les années 1960 <sup>(27)</sup>.

## La conscience d'un espace

Une région dessinée économiquement ou affirmée politiquement par quelques-unes de ses élites n'est pas nécessairement *cet espace vécu*, cher au géographe Armand Frémont. Le territoire n'est pas appréhendé comme un objet ayant quelque réalité en soi, pas plus que les chercheurs n'apparaissent comme des analystes objectifs d'un univers extérieur à l'observateur lui-même. Cette région est *vue, perçue, ressentie, aimée ou rejetée, modelée*

(22) Albert HENRY, *op. cit.*, p. 21.

(23) Léon-E. HALKIN, *La Wallonie devant l'histoire...* p. 51. – A. HENRY, *op. cit.*, p. 19.

(24) Ministère de l'Intérieur, Centre de Recherche pour la Solution nationale des Problèmes sociaux, politiques et juridiques en Régions wallonnes et flamandes, Section culturelle, *Le Problème de l'Enseignement de L'Histoire nationale en Wallonie*, par M. Félix Rousseau, professeur à l'Université de Liège, conservateur des Archives de l'Etat à Namur, Document n°154, p. 4., s.d. (5 juin 1951).

(25) Henri PIRENNE, *Les anciennes démocraties des Pays-Bas, Villes et institutions urbaines*, t.1, p. 184, Paris-Bruxelles, 1939.

(26) Pierre LEBRUN ea, *Essai sur la Révolution industrielle en Belgique, 1770-1847*, p. 28-29, Bruxelles, Palais des Académies, 2<sup>ème</sup> édition, 1981.

(27) Francis BISMANS, *Une odyssée économique*, dans Freddy JORIS, Natalie ARCHAMBEAU dir., *op. cit.*, p. 152-160.

*par les hommes et projetant sur eux les images qui les modèlent. C'est un réfléchi. Redécouvrir la région, c'est donc chercher à la saisir là où elle existe, vue des hommes,* confirme le géographe normand <sup>(28)</sup>. Dans cette perspective, l'identité régionale est conçue comme une appropriation de l'espace territorial par celles et ceux qui y vivent, avec une conscience de cet espace.

Quand la conscience de cet espace wallon s'est-elle collectivement manifestée ? Notre embarras à jeter un regard sur le présent s'augmente de notre difficulté plus grande encore de répondre à cette question en scrutant le passé. Après 1886, nous avons recensé quelques moments forts de l'identification, particulièrement sur le plan politique : 1894, 1912, 1914, 1940, 1944, 1950, 1960, notamment. <sup>(29)</sup> Mais qu'en est-il avant 1886, avant 1830, avant 1794 ? Quels sont les témoignages de la conscience d'un espace culturel, politique, économique, social, religieux, propre à la Wallonie ? L'historien peut effectivement montrer l'existence de populations, de provinces, de pays qui se disent ou sont dits "wallons" depuis le XV<sup>ème</sup> siècle, tant dans le sud des Pays-Bas bourguignons, espagnols ou autrichiens que dans la Principauté de Liège, sans toutefois que, en dehors de leur *français corrompu*, ils ne forment un ensemble politique unique. C'est évidemment le rattachement à la République française et l'abolition des anciennes frontières qui vont donner corps à l'ensemble wallon. Depuis la Contre-réforme et jusqu'à la déchristianisation des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, la religion catholique a également constitué un facteur non négligeable symbolisé par l'Union d'Arras de 1579. L'historien Philippe Moureaux constatait en 1973 que l'attitude adoptée par les provinces de langue romane dans ce conflit entre Philippe II et les partisans du Prince d'Orange, constitue *un fait politique intéressant*. Le professeur à l'ULB estimait *que sans doute la société était-elle moins avancée dans les régions wallonnes qui étaient relativement peu urbanisées et qui avaient mieux résisté aux assauts du protestantisme*. Philippe Moureaux projetait-il dans les siècles les préoccupations régionales lorsqu'il écrivait que : *on peut aussi penser que les habitants de ces principautés, particulièrement les nobles et les bourgeois, voyaient d'un mauvais œil se constituer un Etat qui politiquement et économiquement était très nettement décentré vers le Nord. En d'autres termes, les Wallons estimaient sans doute qu'un pouvoir central détenu par un souverain étranger rééquilibrait partiellement un pays qui avait tendance à privilégier sa partie la plus peuplée et la plus active sur le plan commercial* <sup>(30)</sup>.

Le droit, et particulièrement les législations linguistiques du Royaume des Pays-Bas de 1819, 1822 et juin 1830 vont constituer les miroirs de cette identification en montrant l'altérité et en accentuant, chez un certain nombre de Wallonnes et des Wallons, une prise de conscience du fait qu'ils habitent le territoire méridional et qu'on n'y parle pas le flamand. Comme l'écrivait Robert Demoulin en 1973, *la politique linguistique de Guillaume d'Orange fut la première occasion d'une prise de conscience des provinces wallonnes. L'application des lois linguistiques obligea l'Etat à dresser des cartes, à répartir les hommes selon des critères nouveaux. Ce ne fut pas le libre choix de la langue [...] mais la géographie qui figea la ligne de partage des langues* <sup>(31)</sup>.

Ce processus va évidemment se poursuivre au gré du développement de la législation linguistique dans le Royaume de Belgique. Ainsi, de manière très pragmatique, la loi du 3 mai 1889 concernant l'emploi de la langue flamande en matière répressive, modifiée par les lois des 4 septembre 1891 et 22 février 1908, et coordonnées par l'arrêté du 16 septembre 1908, dispose-t-elle que dans les communes flamandes du royaume, les procès-verbaux relatifs à la recherche et à la constatation des crimes, des délits et des contraventions seront

---

(28) Armand FREMONT, *La région, espace vécu*, Paris, Puf, 1976.

(29) Philippe DESTATTE, *L'identité wallonne, Essai sur l'affirmation de la Wallonie (XIX-XXème siècles)*, Charleroi, Institut Destrée, 1997.

(30) Philippe MOUREAUX e.a., *Rester distincts, Les Pays-Bas de 1421 à 1794*, dans Léopold GENICOT dir., *Histoire de la Wallonie*, p. 197, Toulouse, Privat, 1973.

(31) Robert DEMOULIN, *Unification politique, essor économique (1794-1914)* dans Léopold GENICOT dir., *Histoire de la Wallonie...*, p. 320.

rédigées en langue flamande. Il en est de même pour les procès-verbaux en matière fiscale. Dès lors, les communes flamandes seront, dit la loi, désignées par un arrêté royal. Ainsi, les arrêtés royaux des 3 mai 1889, 31 mai 1891 et 10 janvier 1896 fixent-ils très exactement la carte des espaces juridiques flamand et wallon. L'article 2 précise d'ailleurs que la procédure en matière répressive sera faite en flamand dans les provinces de la Flandre occidentale, de la Flandre orientale, d'Anvers et du Limbourg, ainsi que dans l'arrondissement de Louvain. Même si la procédure peut se faire en français lorsque l'inculpé en fait la demande, il ressort clairement de l'article 12 notamment que le royaume de Belgique s'inscrit désormais dans une logique de territorialisation du droit, c'est-à-dire que l'usage du flamand est privilégié dans le territoire de la Flandre. L'usage de la langue française et de la langue flamande est reconnu dans l'arrondissement de Bruxelles et à la Cour d'Assises du Brabant selon les besoins de chaque cause. On n'est pourtant ici qu'au balbutiement d'une logique de territorialisation qui ne va cesser de s'amplifier dans les années 1930 jusqu'à la fixation "définitive" de la frontière linguistique.

On oublie trop souvent que ce travail fut largement préparé par les réflexions du Centre Harmel qui a essayé de dépasser l'emploi de la langue usuelle, *souvent insuffisant et trompeur*, qui relève du travail des philologues et des statisticiens. Comme le décrit le Liégeois Jean Van Crombrugge, les enquêteurs ont fait entrer en ligne de compte les origines, la présence d'un dialecte ou d'un patois, *le sentiment d'appartenir à l'une ou à l'autre communauté régionale*, notamment en se rendant sur le terrain. Notons qu'il y avait dans le chef du rapporteur de la Section politique du Centre Harmel quelque naïveté, sinon hypocrisie, à constater que *stabiliser la frontière linguistique, c'est en faire une frontière de langue et de culture, une frontière administrative et une frontière judiciaire*, de même qu'à écrire que, par conséquent, *cet établissement n'entraîne aucune entrave à des relations économiques et qu'il n'est pas question d'une frontière politique* <sup>(32)</sup>.

La volonté wallonne de fixer la frontière linguistique est bien politique, quant à elle, puisqu'elle se veut mesure de *protection contre la colonisation* de communes wallonnes par un mouvement de population flamande : *il intéresse davantage la Wallonie de conserver un de ses villages plutôt que de conquérir, pour la langue française, dix villages flamands*, ce qui, indique Jean Van Crombrugge, constituerait *un geste d'impérialisme auquel les Wallons répugnent*. Enfin, il s'agit d'un geste de concorde à l'égard du *peuple flamand* <sup>(33)</sup>. Les travaux du Centre Harmel vont permettre de dégager les bases d'un accord, y compris en ce qui concerne la périphérie de Bruxelles, accord fondé à la fois sur la volonté de pacification, l'homogénéité culturelle et linguistique de la Flandre et de la Wallonie <sup>(34)</sup>. Dans ses conclusions et pour permettre la mise en œuvre des réformes préconisées, la section culturelle préconisait la mise en place d'une autonomie culturelle des communautés flamande et wallonne, en recommandant la constitution de *deux Conseils culturels, représentatifs des deux communautés : un Conseil culturel wallon, siégeant en Wallonie, et un Conseil culturel flamand, siégeant en Flandre*, avec des capacités tant normatives que budgétaires <sup>(35)</sup>. On sait que l'évolution politique fut, de loin, plus complexe.

## Un projet fait de finalités et de valeurs à atteindre

Partant des acquis d'une définition de l'identité comme étant un processus d'identification, une recherche cognitive, un travail de définition de ce que l'on est et surtout de ce que l'on veut devenir, il est naturel de s'interroger sur les finalités, le sens et la vision qui sous-

---

(32) Ministère de l'Intérieur..., Section politique, Document n°158, *Rapport concernant la stabilisation de la frontière linguistique...*, p. 1 et 2, s.d. (1951).

(33) Ministère de l'Intérieur..., Section politique, Document n°135, *La frontière linguistique en Belgique, Sa nature - Faut-il la fixer ? Quand ? Comment ?*, p. 6, 28 février 1951.

(34) Ministère de l'Intérieur..., Document n°255, Assemblée plénière, Motion n°9, Réponse au Ministre de l'Intérieur concernant le projet de loi modifiant la loi de 1932, Texte abordé au cours de la séance du 27 janvier 1953.

(35) Ministère de l'Intérieur..., Section culturelle, ... p. 46-47, sd. (1953).

tendent l'action, et sur lesquels se fondent les projets. Tout projet de territoire consiste en un ensemble d'axes stratégiques ayant des finalités communes : il est destiné à construire un large consensus parmi les acteurs d'un territoire déterminé. La vision, quant à elle, peut se définir comme une image partagée et décrite en termes précis d'un futur désiré. Elle est constituée de finalités et d'objectifs optimaux qui peuvent indiquer la direction à long terme et qui doivent guider la stratégie collective des décideurs politiques, des parties prenantes et des citoyens. En fait, ces finalités et ces visions, comme buts à atteindre, se rapportent au champ de l'intérêt général, du bien commun. Elles touchent davantage à la transformation citoyenne plutôt qu'à celle des institutions, au "pourquoi" plutôt qu'au "comment", aux fins plutôt qu'aux moyens.

C'est le travail qui a été entamé depuis l'aube des années 1980 par de nombreux acteurs et citoyens de Wallonie : il a permis d'échapper – probablement partiellement – à l'essentialisme en matière de construction de l'identité. Les étapes en ont été rappelées ailleurs mais il s'agit probablement des efforts majeurs réalisés en Wallonie pour identifier la région politique et tenter, à côté des institutions, de fonder une société wallonne. J'y placerais certainement le "Manifeste pour la culture wallonne" de 1983, l'ensemble de la démarche *La Wallonie au futur*, menée depuis 1986 jusqu'à 2004, avec un horizon portant sur l'an 2000 puis sur 2020 : "Vers un nouveau paradigme", "Le défi de l'éducation", "Quelles stratégies pour l'Emploi ?", "Sortir du XXème siècle", "Wallonie 2020 : une prospective citoyenne sur l'avenir de la Wallonie". Les valeurs, les croyances et les comportements des Wallonnes et des Wallons sont aussi, depuis 2004, au cœur des travaux du Collège régional de Prospective qui, en 2010, dans un contexte politico-institutionnel fédéral difficile, s'est attaché à identifier les bifurcations futures auxquelles la société wallonne devra faire face.

Ainsi, les valeurs elles-mêmes sont bien au cœur des finalités associées à l'identité que l'on construit, et elles sont appelées à déterminer les attitudes politiques. Les positions du Parlement wallon dans la question du droit de vote des immigrés vont dans ce sens. Confirmant cette ouverture d'esprit, le président du Parlement avait adopté, dès 1995, la définition de ce que sont les Wallonnes et les Wallons, telle qu'inscrite dans le *Manifeste pour la Culture wallonne* <sup>(36)</sup> :

*Sont de Wallonie, sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon. Sont de Wallonie toutes les pensées et toutes les croyances respectueuses de l'Homme, sans exclusive.*

*En tant que communauté simplement humaine, la Wallonie veut émerger dans une appropriation de soi qui sera aussi ouverture au monde* <sup>(37)</sup>.

On le voit, et le Manifeste wallon l'avait souligné, ce projet n'est pas unique puisqu'il peut advenir dans d'autres espaces territoriaux, avec d'autres populations. Le rappeler n'est pas innocent.

---

(36) ARCHIVES DE L'INSTITUT JULES-DESTREE, *Discours de Guy Spitaels aux fêtes de Wallonie*, 16 septembre 1995.

(37) *Manifeste pour la culture wallonne*, Octobre 1983, reproduit dans Guy GALAND éd., *Culture et politique*, Charleroi, Institut Destrée, 1984.